

Procès-verbal de la séance du Conseil général du 10 janvier 2018 à 20H00

Sont présents :

CG :

Bonvallat Lörtscher Joëlle, Dunand Nicole, Pfeiffer Martine, Savary Haldimann Honorine, Theurillat Aline, Boucard Michel, Château Tom, Grange David, Jeanneret Eddy, Maradan Raphaël

Excusés : Sauser Antoine

CC :

Hänni David, Raval Philippe, Vermot Julien

Absent : Chateau Eric

Catherine Simon-Vermot, Anne-Lise Monard

La présidente, N. Dunand ouvre la séance en souhaitant à chacun la bienvenue.

Ordre du jour :

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 17.12.2017
3. Nomination de 2 conseillers communaux
4. Information du conseil communal
5. Divers

2. Procès-verbal de la séance du 17.12.2017

N. Dunand : Avez-vous des remarques ou corrections à apporter au procès-verbal du 17.12.2017 ?

Le procès-verbal de la séance du 17 décembre 2017 est accepté à l'unanimité des membres présents. (10 oui)

3. Nomination de 2 conseillers communaux

N. Dunand : Lit le courrier de démission d'**E. Chateau** qui indique qu'il doit quitter son mandat pour des questions personnelles et professionnelles, il estime qu'il ne peut plus assumer sa tâche de conseiller communal. C'est avec regret qu'il démissionne et remet sa place au 1er janvier 2018.

Elle lit ensuite la lettre de **D. Hänni** qui indique qu'avec regret il doit donner sa démission du conseil communal. Comme il l'avait déjà annoncé, il va reprendre avec sa famille une nouvelle exploitation agricole et va déménager hors du canton. Sa démission prendra effet au 31 janvier 2018. C'est avec beaucoup de plaisir qu'il a collaboré avec chacun durant son mandat dont il ressort enrichi. Il tient à remercier chacun pour la bonne collaboration entretenue et pour l'accueil qui lui a été fait. Il souhaite le meilleur pour l'avenir de la commune et encourage chacun à s'investir avec un esprit ouvert à de nouvelles perspectives.

La présidente souhaite bon vent aux deux conseillers démissionnaires.

Les nominations des conseillers communaux candidats, **MM. Michel Boucard et Eddy Jeanneret** sont effectuées à bulletins secrets.

Michel Boucard est nommé conseiller communal à l'unanimité des membres présents (9 voix).

Eddy Jeanneret est nommé conseiller communal à l'unanimité des membres présents (10 voix).

Les deux nominés sont applaudis par l'assemblée.

P. Raval : Demande aux nouveaux élus s'ils souhaitent s'exprimer.

M. Boucard : Espère être à la hauteur de ce qui va nous être demandé, c'est une nouvelle expérience pour lui, un challenge.

E. Jeanneret : Espère être aussi à la hauteur, un nouveau challenge est là, il espère que tout marche bien et que les relations seront bonnes. Il va essayer d'assumer du mieux qu'il peut.

N. Dunand : Indique que la commune les remercie pour leur investissement.

4. Information du conseil communal

Vidange des fosses

J. Vermot : Indique que M. Calame a pris du retard pour ces vidanges, il devrait normalement terminer en fin de semaine. M. Calame a trouvé beaucoup de lingettes dans les boues principalement dans les immeubles communaux.

M. Boucard : Demande si nous ne devrions pas mettre en garde les locataires.

P. Raval : Indique que cela a déjà été fait à plusieurs reprises. La fosse de Temple 92 pose problème, elle a dû être vidangée durant les fêtes car elle était bouchée, peut-être en raison de lingettes qui se crochent dans les raccords des conduites en béton. Le conseil communal met tout en œuvre pour trouver une solution pour un meilleur fonctionnement.

Réfection route de traversée du village

P. Raval : La visite des lieux par les entreprises a eu lieu lundi sur inscription. P. Raval attend le prix de rétribution au m² de l'emplacement pour le matériel de chantier, il devrait se situer environ à Fr. 0.55/m². Malgré l'absence de budget au niveau de l'Etat, les travaux auront lieu, selon entretien avec M. Favre. Le conseil communal lui a adressé une demande écrite, nous attendons sa réponse qui devrait être positive. Les sociétés du village sont un peu en soucis par rapport à Corbak et La Fête villageoise, mais tout devrait bien se passer, les entreprises feront en sorte qu'au moins une partie de la route soit ouverte à la circulation.

Travaux routes La Chaux-du-Milieu – La Clef d'Or

P. Raval : Ces travaux annoncés pour 2018 risquent de ne pas avoir lieu en raison de l'absence de budget de l'Etat.

Sapeurs-pompiers

P. Raval : La situation est toujours catastrophique, le capitaine n'a pas été réintégré, il va faire recours. Cette démarche va prendre du temps. Le problème qui subsiste est l'absence ou le peu de pompiers dans la vallée, c'est donc des gens de l'extérieur qui doivent se déplacer chez nous. Cette situation est compliquée, elle est traitée maintenant plutôt avec l'ECAP.

Vieux-Puits

P. Raval : Le plan de division des deux biens a été établi. On devra trouver un architecte pour déposer les plans de l'économat, car plus compliqué que prévu, nous étudierons comment interpréter la plus-value de cette démarche en conseil communal. C'est la commune qui devra déposer les plans pour cette transformation. La commission s'est réunie le 29 décembre, elle a vidé le demi-étage. Nous allons recevoir une ébauche d'annonce pour un futur gérant normalement la semaine prochaine, elle paraîtra dans différents quotidiens.

5. Divers

M. Boucard : Veux rendre attentif la commune au niveau des travaux de la traversée du village, que Car postal va faire une demande pour avoir des feux avec télécommande. Cette solution coûte très chère, il cite l'exemple des travaux des Ponts-de-Martel, pour les travaux qui ont duré 3 mois, le coût de 6'000.00 Fr. a été inclus dans le devis de l'entreprise.

Si les travaux chez nous durent 6 mois, cela devrait coûter 12'000.00 Fr. montant qu'il ne faudrait pas oublier de budgéter.

Aux Ponts-de-Martel, les travaux étaient financés par la commune uniquement, alors que chez nous la route est cantonale. Ces frais devraient donc être ajoutés aux frais cantonaux.

Après discussion, il est décidé que Car postal prendra contact assez rapidement avec M. De Vaux pour l'informer de leur demande afin qu'elle puisse être incluse dans les soumissions des entreprises.

P. Raval : Remercie chaleureusement les deux anciens conseillers communaux, E. Chateau qui a siégé 5 ans et D. Hänni qui pour des raisons professionnelles doit quitter la commune. Il souligne le plaisir qu'il a eu de travailler avec eux. Il demande à l'assemblée de les applaudir.

P. Raval : Demande à quoi en sont les démarches pour la proclamation des nouveaux conseillers généraux. Il faudrait agender une date pour une prochaine séance de conseil général en présence des nouveaux afin d'effectuer la répartition dans les commissions.

A-L. Monard : L'arrêté est préparé, il sera publié dans la Feuille officielle le 19 janvier prochain. Dès cette publication, un délai de 6 jours est donné pour faire opposition. Une 2ème publication de validation doit encore être insérée dans la Feuille officielle, ensuite de quoi les nouveaux élus peuvent siéger. On peut donc prévoir une séance dès la deuxième quinzaine de février.

Dates à retenir

- 22 février 2018, conseil général, répartition dans les commissions
- 8 mai 2018, commission financière, comptes 2017
- 24 mai 2018, conseil général, séances des comptes 2017

La séance est levée à 20h40

A-L. Monard